ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
SESSION DE NOVEMBRE 2024

Note au sujet de la propriété intellectuelle des modèles d'examen de l'Ordre des ingénieurs du Québec
Les modèles d'examen se trouvant sur le site internet de l'Ordre des ingénieurs du Québec sont la propriété exclusive de l'Ordre et leur utilisation est strictement limitée à des fins académiques et personnelles. Toute reproduction, distribution ou utilisation commerciale non autorisée de ces modèles constitue une violation de la propriété intellectuelle et est strictement interdite. L'Ordre se réserve le droit de prendre toutes les mesures légales appropriées contre toute utilisation non autorisée de ses modèles d'examen.

Toute documentation permise
Calculatrices : modèles autorisés seulement
Durée de l'examen : 3 heures

14-EN-A7 - SYSTÈMES D'ÉVALUATION ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Question 1 (25 points)

L'empreinte carbone joue un rôle important dans l'évaluation de l'impact environnemental d'une entreprise. Quel serait la définition du concept de l'empreinte carbone? Pour une entreprise spécifique, comment évalue-t-on l'empreinte carbone? Expliquer pourquoi il y a un élément social à l'empreinte carbone.

Question 2 (25 points)

On vous demande de concevoir un système de gestion des déchets solides pour une ville de 50 000 habitants, qui vise le développement durable et le minimum d'impact sur l'environnement. Quel sont les principes à respecter, les façons de faire et les analyses pour réaliser ce projet?

Question 3. (25 points)

Il se gaspille de 40 à 45% de la production agricole partout dans le monde, et ceci à la ferme et pendant la transformation. Selon vous, quels sont les impacts environnementaux de ce gaspillage (20 points)? Quelles seraient les solutions (5 points)?

Question 4. (25 points)

Lors de l'implantation d'un système de gestion environnementale, quels sont les étapes principales à suivre?